

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023_079

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	15 septembre 2023		
Séance du	21 septembre 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : T. RENARD à H. BARBAROS – M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – A. LE MOIGNE à C. LEVY – N. COLELLA à V. GUILLEMIN – G. CASAS à F. PLUJA</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

OBJET : Convention de partenariat avec l'I.E.M et le S.E.S.S.A.D Symphonie

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite maintenir son partenariat entre l'I.E.M, le S.E.S.S.A.D. Symphonie et la commune de Pollestres.

La Médiathèque assure une mission de prestation de service en tant qu'intervenant extérieur pour les enfants de l'I.E.M et du S.E.S.S.A.D. Les enfants de l'établissement pourront emprunter des livres, des jeux et utiliser les locaux de la médiathèque avec la mise en place de divers ateliers éducatifs.

Il indique que cette prestation est gratuite et qu'elle se déroule du 1^{er} septembre 2023 au 20 juillet 2024 inclus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'I.E.M et le S.E.S.S.A.D Symphonie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.